



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMP

A 2026-76

OBJET : Arrêté de circulation pour travaux.

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière

*Vu la demande de la société HES-HYDRO EUROPE SERVICE représenté par Mr FRUCHARD Fabien
située TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX*

*CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les travaux sur Chemin des Carrières 33710 Prignac et
Marcamps*

Vu l'intérêt général ;

Article 1 : Création branchements eau et assainissement

Article 2 : La circulation sera alternée dans les deux sens de circulation par des feux tricolores, début
de la réglementation le 05 octobre 2026 sur une durée de 5 jours calendaires.

Article 3 : La sécurité du chantier sera assurée tout le long par la société HES-HYDRO EUROPE
SERVICE

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la Commune de Prignac et Marcamps.

Article 6 : Cet arrêté sera adressé à :

- HES-HYDRO EUROPE SERVICE

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bourg
- SDIS33

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prignac et Marcamps, le 25 septembre 2026
Le Maire,
Laury LEFEVRE



par délégation
du Maire
G. Migner
Adjoint